

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 13 septembre 2019

6^{ème} Commission

N° CP-2019-8-6-6

Service instructeur

DEVI - Service de l'Environnement et de
l'Agriculture

Service consulté

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE D'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DU CONSERVATOIRE DES SITES ALSACIENS

Résumé : Le Conservatoire des Sites Alsaciens a sollicité une aide financière exceptionnelle pour des travaux d'accompagnement de l'installation de son nouveau siège social à CERNAY. Il est proposé de soutenir le CSA à hauteur de 30 000 € fléchés sur des travaux éligibles à une aide à l'investissement.

Depuis 1993, le siège régional du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) est basé à l'Ecomusée dans la maison dite de Blodelsheim. Ce bâtiment ne répond plus depuis plusieurs années aux besoins fonctionnels de l'équipe salariée de l'association : locaux exigus (220 m² pour 13 salariés + 6 stagiaires), absence de salle de réunion, mauvaise isolation thermique... Par ailleurs, le contexte partenarial a changé avec la nécessité de verser un loyer de 1 560 €/mois depuis novembre 2017 sachant que ce montant s'élèvera à 1 800 €/mois en 2020.

Après avoir exploré plusieurs pistes pour investir de nouveaux locaux, le CSA a choisi d'acquérir les anciens bâtiments de la communauté de communes de CERNAY, situés rue de Soultz à CERNAY, qui comprennent :

- Un bâtiment principal de 500 m² répartis sur 3 niveaux,
- Des locaux techniques adjacents de 380 m²,
- Des emplacements de parking,
- Un espace vert arboré sur un terrain de 34 ares.

Le coût total de l'acquisition s'élève à 683 000 € (610 000 € de prix de vente + 73 000 € de frais d'acte, d'agence et de banque). Le financement est entièrement pris en charge par le CSA grâce à l'emploi d'un legs de 340 000 € et d'un prêt bancaire de 343 000 €.

Le CSA sollicite néanmoins un soutien financier exceptionnel auprès des collectivités territoriales alsaciennes, partenaires historiques de l'association, pour des travaux d'accompagnement de l'installation du nouveau siège social à CERNAY. Le montant total des dépenses s'élève à 100 591,09 € et inclut la reprise des installations électriques, le câblage informatique, l'éclairage et divers travaux d'aménagement des bureaux (cloisonnage, mise en sécurité...). Il convient de préciser que les travaux d'accessibilité PMR feront l'objet d'une phase ultérieure de travaux pour laquelle le Département ne sera pas sollicité.

La Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de vie du 25 janvier 2019 a donné son accord pour soutenir financièrement les travaux de réhabilitation des locaux à hauteur de 30 000 €.

Une convention relative au versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement au CSA doit être conclue à cette fin (jointe en annexe 1).

La fiche financière est disponible en annexe 2.

Au vu de ce qui précède, je vous propose de :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant maximal de 30 000 € au Conservatoire des Sites Alsaciens pour l'année 2019,
- d'approuver la convention relative au versement de la subvention exceptionnelle d'investissement, jointe au présent rapport (annexe 1), et de m'autoriser à la signer avec le Conservatoire des Sites Alsaciens,
- de prélever les dépenses correspondantes sur le Programme C232 au chapitre 204 – fonction 738 – nature 20421, pour un montant maximum de 30 000 €.

Le paiement en un versement unique se fera conformément aux dispositions prévues dans la convention (annexe 1) et selon la fiche financière (annexe 2).

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT